

15

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 15 mars 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	25 février 2021	25 février 2021
22	17	17+4		

**Délibération n° 15032021.010 : Installation d'un nouveau conseiller municipal**

L'an deux mille vingt et un, **le lundi 15 mars** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, PROQUIN Jean-Luc, DUMONT Isabelle, Christophe PARION, Rémi GROLAUD, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTONLINI, Jean-François MALTERRE, Patrick MORENNE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD.
Membres absents représentés :
Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Christèle ROBLIN, Marina BERVOETS.
Secrétaire de séance : Claude RAVON.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Annie MENDEVILLE a démissionné, de son poste de conseillère municipale, par courrier du 1<sup>er</sup> mars 2021 reçu en mairie le 2 mars 2021.

Conformément à l'article L270 du code électoral, il y a lieu de compléter le conseil municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée et de procéder à son installation. Madame Véronique ZAMPARO, venant ensuite dans l'ordre de la liste, a accepté de siéger au conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce changement et de l'installation de Madame Véronique ZAMPARO.

Vu le code électoral et notamment son article L270,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-4,

Considérant que Madame Véronique ZAMPARO est la candidate venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée,

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :**

- **Prend** acte de la démission de Madame Annie MENDEVILLE de son poste de conseillère municipale,
- **Prend** acte de l'installation de Madame Véronique ZAMPARO en qualité de conseillère municipale au sein du conseil municipal.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 200080091-- 2021 <b>0315</b> -- <b>15032021.010</b> ----- -- <b>DE</b>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <b>19/03</b> 2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 16 mars 2021.

Le Maire,



Walter GARCIA.